

43



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Monsieur Yves BILLAUD
Mairie
Place de la Mairie
85200 SAINT MICHEL LE CLOUCQ

REÇU LE



Mairie de S^t MICHEL le CLOUCQ

Dossier suivi par : Hélène GILBERT-MAHÉ

N° à rappeler : 02.28.85.86.12

Mail : helene.gilbert-mahe@vendee.fr

Réf : HGM.2019.

La Roche-sur-Yon, le

12 NOV 2019

Objet : Arrêt – PLU de la Commune de Saint Michel Le Cloucq

Monsieur le Maire, vous m'avez consulté dans le cadre de la phase arrêt du PLU de la Commune de Saint Michel Le Cloucq. Après examen par mes services, je vous apporte les éléments suivants :

① **Les Espaces Naturels Sensibles** :

Bien veiller à reporter, sur les documents graphiques, l'ensemble des périmètres des zones de préemption des espaces naturels sensibles et à rendre cohérent le zonage du PLU compatible avec ces périmètres (classement exclusivement en A ou N). Les périmètres sont téléchargeables sur www.observatoire.vendee.fr et les données relatives à la faune et la flore sur www.biodiv-paysdelaloire.fr

② **Les Pistes Cyclables et les Sentiers** :

Ci-joint les plans des itinéraires cyclables d'intérêt départemental et le réseau de sentiers pédestres inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (cartes annexes 1 et 2).

③ **L'Habitat** :

En cas d'opération d'habitat, le Département, en tant que délégataire des aides à la pierre et co-pilote du PDH avec l'Etat, reste à disposition pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre ces opérations.

④ **La Voirie** :

La Commune est traversée essentiellement par les RD104 et 49. Elle est également traversée par la RD2049 au sud et la RD745.

3 OAP, à vocation d'habitat, sont prévues, mais seules deux OAP présentent des projets avec accès sur RD :

- 1- **Secteur La Croix Bonnelle**: le projet prévoit la construction de 17 logements. Deux accès sont prévus dont un sur la RD104, en agglomération. Compte-tenu des conditions de visibilité, il conviendrait de reporter cet accès sur le chemin du Pré Blanc ou si cet accès est maintenu le positionner en face de celui qui dessert un lotissement (allée des

Tilleuls). Dans ce dernier cas, il faudra envisager un sens de circulation unique pour l'accès au lotissement

- 2- Secteur de la Meilleraie Nord: le projet prévoit la construction de 16 logements avec 2 accès sur la voie communale de la Bitauderie et un accès sur la RD104, en agglomération. Ce dernier accès se situe entre 2 courbes. Cet accès sera reporté sur ceux de la VC de la Bitauderie.

Les caractéristiques techniques des nouveaux accès créés sur les routes départementales ou des aménagements existants, devront être validées au préalable par les services instructeurs du Département.

Les installations d'intérêt public

Le règlement n'invoque pas les affouillements et exhaussements de sols. Ils doivent pouvoir être autorisés notamment pour la réalisation d'infrastructures routières. Il convient également que la définition des trames vertes et bleues n'interdise pas la réalisation ou l'aménagement d'infrastructures routières.

Par ailleurs dans le rapport de présentation, il est fait état de la liaison en 2x2 voies entre Sainte-Hermine et La Rochelle, alors que le projet qui concerne la commune est la liaison RD148/RD49.

Les marges de recul

Elles sont précisées pour chaque zone dans le règlement et sont conformes à celles que préconise le règlement de voirie départemental sauf pour les zones A où elles sont supérieures.

Les Emplacements réservés

Trois emplacements réservés au profit du Département sont indiqués :

- ER n°2, voie de désenclavement en centre bourg, pour 394 m²,
- ER n°5, liaison, RD148/RD49 pour désengorger le bourg du trafic de la carrière Moreau, pour 101 758 m²;
Cet emplacement réservé comporte un espace boisé classé, incompatible avec les travaux de voirie à réaliser. Il convient donc de supprimer l'EBC sur cet emplacement réservé.
- ER n°6, aménagement du carrefour Beausoleil entre les RD104 et RD745, pour 4126 m².

Il est rappelé que tout aménagement concernant une route départementale doit faire l'objet d'un accord du Conseil Départemental.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur de la Contractualisation
et de l'Ingénierie Territoriale



Sébastien GODEFROY